

## Indicateurs de coordination : Hospitalisation potentiellement évitable (HPE)

Mars 2018

### Contexte, intérêt et objectifs de l'application

L'objectif est de disposer d'indicateurs permettant d'évaluer la performance du système de soins par territoire. Ces indicateurs ont été conçus afin d'apprécier la coordination entre les acteurs du système de soins lors de la transition ville-hôpital.

Un guide d'accompagnement est disponible en téléchargement sur la page de formulaire et présente notamment :

- Définition des HPE avec des éléments de contexte international
- Méthodologie de calcul, application aux données françaises.

### Données mobilisées

- Champ et source des données :  
Les données sont issues du PMSI MCO.  
La population est issue des recensements de l'INSEE. Le principe est de rapporter l'activité PMSI de l'année N à la population N-2 (dernier recensement connu au moment du scellement de la base PMSI).
- Période couverte :  
Données annuelles depuis 2014.
- Version de classification des GHM :  
Version de chaque année en vigueur au 1<sup>er</sup> mars, exemple 2016 en V2016

## **Méthode, précisions de calcul**

Les hospitalisations potentiellement évitables (HPE) ont été définies selon la liste de l'AHRQ qui se limite à six pathologies :

- Asthme (âge ≥ 18 ans)
- BPCO (Age ≥ 18 ans)
- Insuffisance cardiaque (Age ≥ 40 ans)
- Complications du diabète à court terme (Age ≥ 40 ans)
- Angine de poitrine sans IDM (entrée par les urgences) (Age ≥ 40 ans)
- Déshydratation (Age ≥ 65 ans)

L'ensemble des séjours ayant pour diagnostic principal et/ou associés un diagnostic figurant dans la liste des CIM-10 (critères d'inclusion) de la liste AHRQ seront inclus.

Les critères d'exclusion des séjours sont les suivants :

- Exclusion des séjours en erreur (CMD = 90)
- Exclusion des séjours ayant des codes géographiques de 99101 à 99517 (autres pays)
- Exclusion des prestations inter-établissements (variable type séjour = B)
- Exclusion des séances (CMD28) + les séances réalisables en hospitalisation :
  - Chimiothérapie pour T maligne : 17M05 et 17M06
  - Chimiothérapie pour affection non tumorale : 23M09
  - Traitement prophylactique : 23M14
  - Irradiations : 17K04, 17K05, 17K08 et 17K09
  - Dialyse rénale : 11K02
- Exclusion des codes géographiques finissant par 999
- Exclusion des patients mineurs (âgés de moins de 18 ans)

Le taux d'HPE est calculé annuellement à la manière d'un taux de recours en rapportant le nombre de séjours HPE à la population d'un territoire donné, il s'exprime en nombre de séjours pour 1 000 habitants.

Ce taux est ensuite standardisé par sexe et âge pour chaque zone géographique. Les classes d'âge considérées pour la standardisation sont : 18-39 ans / 40-64 ans / 65-74 ans / 75-84 ans / 85 ans et plus.

## **Modalités de requête, tableaux disponibles dans ScanSanté**

Le formulaire d'interrogation des bases de données permet de sélectionner :

- l'année,
- le niveau géographique (France par régions ou par départements, Région par départements),
- l'indicateur (global ou par pathologie).

En sélectionnant l'indicateur Taux HPE global, les résultats présentent pour le territoire :

- le nombre de séjours HPE (numérateur),
- la population (dénominateur),
- le taux d'HPE brut (numérateur/ dénominateur),
- le taux d'HPE standardisé.

Ces éléments sont également détaillés par sexe, classe d'âge et pathologie.

En sélectionnant les indicateurs Taux HPE par pathologie, les résultats présentent pour le territoire :

- le nombre de séjours HPE de la pathologie,
- la population des 18 ans et plus et celle de référence de la pathologie (si différente),
- les taux d'HPE brut et standardisé de la pathologie.

Ces éléments sont également détaillés par sexe.

## Exemples de résultats

Sélection de l'indicateur global pour une région :

1-Taux d'hospitalisation potentiellement évitable (bruts et standardisés)

Lieu de résidence des patients	Nombre de séjours HPE (numérateur)	Population de 18 ans et plus (dénominateur)	Taux d'HPE brut pour 1 000 habitants de 18 ans et plus	Taux d'HPE standardisé pour 1 000 habitants de 18 ans et plus
Calvados	4 137	539 249	7.67	7.46
Eure	3 037	450 866	6.74	7.25
Manche	3 570	394 854	9.04	7.46
Orne	2 174	227 756	9.55	7.69
Seine-Maritime	5 775	974 934	5.92	6.06
Normandie	18 693	2 587 659	7.22	6.96

2-Taux d'hospitalisation potentiellement évitable selon le sexe des patients (population des 18 ans et plus)

Lieu de résidence des patients	Hommes			Femmes		
	Nombre de séjours HPE (numérateur)	Population (dénominateur)	Taux HPE brut (pour 1 000)	Nombre de séjours HPE (numérateur)	Population (dénominateur)	Taux HPE brut (pour 1 000)
Calvados	2 067	254 693	8.12	2 070	284 556	7.27
Eure	1 510	217 223	6.95	1 527	233 643	6.54
Manche	1 829	190 468	9.60	1 741	204 386	8.52
Orne	1 062	108 910	9.75	1 112	118 846	9.36
Seine-Maritime	2 830	460 007	6.15	2 945	514 927	5.72
Normandie	9 296	1 231 302	7.55	9 395	1 356 358	6.93

Lecture : dans le tableau décliné par sexe (deuxième tableau), la population en 3<sup>ème</sup> colonne correspond aux hommes de 18 ans et plus, et le taux dans la colonne suivante est le taux pour 1000 hommes de 18 ans et plus au sein de chaque territoire.

Sélection d'une pathologie pour une région :

1-Taux d'hospitalisation potentiellement évitable (bruts et standardisés)  
*Insuffisance cardiaque (40 ans et +)*

Lieu de résidence des patients	Nombre de séjours HPE (numérateur)	Population de 18 ans et plus		Population de référence de la pathologie			
		Population de 18 ans et plus (dénominateur)	Taux d'HPE brut pour 1 000 habitants de 18 ans et plus	Taux d'HPE standardisé pour 1 000 habitants de 18 ans et plus	Population de 40 ans et plus (dénominateur)	Taux d'HPE brut pour 1 000 habitants de 40 ans et plus	Taux d'HPE standardisé pour 1 000 habitants de 40 ans et plus
Cher	1 066	249 634	4.27	3.45	180 173	5.92	5.28
Eure-et-Loir	1 368	330 780	4.14	3.97	223 345	6.13	6.07
Indre	898	184 569	4.87	3.56	137 280	6.54	5.44
Indre-et-Loire	1 466	473 838	3.09	2.76	314 026	4.67	4.23
Loir-et-Cher	1 000	261 428	3.83	3.03	187 326	5.34	4.64
Loiret	1 505	512 603	2.94	2.83	338 179	4.45	4.34
Centre-Val de Loire	7 303	2 012 851	3.63	3.17	1 380 329	5.29	4.86